

L'ACCUEIL

Définition


Une structure accueillie est une structure ayant eu **un premier échange** avec le chargé de mission DLA (téléphonique ou physique).

Outre les coordonnées, l'échange a dû permettre a minima :

- De présenter le dispositif, sa logique d'action et les modalités de collaboration entre le chargé de mission DLA et la structure bénéficiaire
- D'envisager une poursuite de la collaboration entre le chargé de mission DLA et la structure bénéficiaire, et/ou les modalités de fixation de celle-ci, le cas échéant
- De disposer des premières informations sur la structure, concernant notamment son domaine d'intervention, ses activités, son périmètre d'emplois, son environnement, l'existence (ou non) de besoins qu'elle exprime ou qu'elle pressent.

Rappel lié à ENEE : pour enregistrer une structure dans l'état « accueillie » et la compter dans les objectifs d'accueil, le DLA doit avoir son n° SIRET ou SIREN, ou s'assurer que la structure est dans une perspective d'immatriculation à court terme.

in cadre de référence

 modalités d'utilisation : Lors de tous contacts avec une association, pensez à recueillir systématiquement les données qui vous permettront de constituer à partir d'Énée, une **base de données**. En effet, ce n'est pas parce que vous n'allez pas traiter les problématique d'une structure, à un moment T, que vous n'aurez pas à la contacter ultérieurement. De plus, vous pouvez effectuer un suivi de vos orientations, vers d'autres partenaires, ce qui est tout à fait essentielle



Il est conseillé d'avoir toujours une fiche d'identification sur soi et de la distribuer à l'occasion d'un forum, de la présenter systématiquement en cas de formation collective etc.